



HERBIGNAC

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2023
2023/047**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Yannick DANIEL, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, Mme Céline BERTHO, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Denis SEBILO, M. Christophe LIEGE, Mme Florence LEPY, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent GIRARD (pouvoir à M A.FOURNIER), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme J.DELASSUS), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M P-L. PHILIPPE), M Robert ACQUITTER (pouvoir à Mme F. CHAMPION).

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO,
M. P-L. PHILIPPE

BUDGET COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Monsieur Maël CARIOU, premier Adjoint, prend la présidence.

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente le compte administratif 2022 du budget principal de la Commune, à l'aide de tableaux remis à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Elle rappelle que ce document retrace, pour l'exercice écoulé, les dépenses telles qu'elles ont été réellement effectuées et les recettes constatées.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Christelle CHASSÉ, Maire, quitte la séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M 14,

VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie Économique du 10 mai 2023,
Le Conseil municipal, 21 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (P-L.PHILIPPE, A. COURJAL, F. LEPY,
C. LIEGE, M. GUILLEUX, D. SEBILO, H. ROSIER) DÉCIDE :

- ◆ **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune qui se résume comme suit :

◆ **Section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice	8 017 672.69
Dépenses de l'exercice	6 805 228.50
Résultat de l'exercice	1 212 444.19
Résultat reporté	585 912.22
Résultat cumulé 2022	1 798 356.41

◆ **Section d'investissement**

Recettes de l'exercice	2 738 985.27
Dépenses de l'exercice	2 879 107.92
Résultat de l'exercice	-140 122.65
Résultat reporté	1 060 535.82
Résultat cumulé 2022	920 413.17

◆ **Excédent global de clôture**

Excédent global de clôture	2 718 769.58
----------------------------	--------------

◆ **Restes à réaliser**

Recettes	293 130.00
Dépenses	906 761.74
Solde restes à réaliser	-613 631.74

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 05 juin 2023
Et de la publication, le 31 mai 2023

Pour extrait certifié conforme
Le 1^{er} Adjoint,
Maël CARIOU

